

ANNEXE A LA NOTE COMMUNE N° 25/2004

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
LOIS	5	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-1 du 14 janvier 2003, portant approbation de deux conventions conclues, entre le gouvernement de la République Tunisienne d'une part et un groupe de banques étrangères et l'agence française de développement d'autre part et relatives à l'application du protocole financier conclu, le 27 février 2002, entre le gouvernement de la république Tunisienne et le gouvernement de la république Française. - Loi n°2003-2 du 14 février 2003, portant approbation de l'accord de prêt conclu, le 8 octobre 2002, entre la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole pour la contribution au financement du programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est. - Loi n°2003-3 du 14 janvier 2003 portant approbation de l'accord de prêt conclu, le 10 septembre 2002, entre la République Tunisienne et le fonds de l'OPEP pour le développement international, relatif au financement du projet de construction de l'institut supérieur des études technologiques de Siliana. - Loi n°2003-4 du 14 janvier 2003, portant approbation du contrat de cautionnement conclu, le 7 octobre 2002, entre la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement et relatif au prêt accordé à la société Tunisie-Autoroutes pour la contribution au financement du projet « Autoroute du Sud (M'saken-Sfax) ».
	7	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-7 du 7 janvier 2003, portant ratification de la convention conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la promotion et la protection des investissements.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="646 199 678 231">14</p> <p data-bbox="646 451 678 483">22</p> <p data-bbox="646 1312 678 1344">31</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 199 1430 420">- Loi organique n°2003-10 du 15 février 2003, portant modification de la loi organique n°96-38 du 3 juin 1996 relative à la répartition des compétences entre les tribunaux judiciaires et le tribunal administratif et à la création d'un conseil des conflits de compétence. <li data-bbox="776 451 1430 745">- Loi n°2003-18 du 17 mars 2003, portant approbation de l'accord de prêt conclu, le 23 décembre 2003, entre la République Tunisienne et la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement et relatif au financement du projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest. <li data-bbox="776 787 1430 976">- Loi n°2003-20 du 17 mars 2003, complétant la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif. <li data-bbox="776 1018 1430 1270">- Loi n°2003-21 du 17 mars 2003, complétant la loi n°85-78 du 5 août 1985, portant statut général des agents des offices, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital appartient directement et entièrement à l'Etat ou aux collectivités publiques locales. <li data-bbox="776 1312 1430 1564">- Loi n°2003-25 du 14 avril 2003, portant approbation de la convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, conclue entre le gouvernement d la république Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p>34</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-27 du 28 avril 2003, portant approbation de la convention sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit entre la République Tunisienne et la République du Liban. - Loi n°2003-28 du 28 avril 2003, portant approbation de la convention de services aériens, conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine. - Loi n°2003-29 du 28 avril 2003, portant approbation d'un accord commercial conclu, le 27 juin 2001, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale du Nigeria. - Loi n°2003-30 du 28 avril 2003, portant promulgation du Code Minier - Loi n°2003-31 du 28 avril 2003, relative à la modification et à l'ajout d'un article au code de commerce. - Loi n°2003-32 du 28 avril 2003, relative aux mesures fiscales portant appui aux opérations d'assainissement financier des banques de développement.
	<p>46</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-42 du 9 juin 2003, relative à la modification de la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances.
	<p>48</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-43 du 9 juin 2003, modifiant le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n°73-81 du 31 décembre 1973.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p style="text-align: center;">51</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-45 du 25 juin 2003, portant approbation de l'accord entre la République Tunisienne et la République Portugaise sur la promotion et la protection réciproque des investissements. - Loi n°2003-46 du 25 juin 2003, portant approbation de l'accord sur l'encouragement et la protection des investissements, conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Finlande. - Loi n°2003-47 du 25 juin 2003, portant approbation de l'accord pour la promotion et la protection réciproques des investissements, conclu entre la République Tunisienne et la République de Bulgarie. - Loi n°2003-49 du 25 juin 2003, relative aux opérations d'achat avec l'engagement de revente des valeurs mobilières et des effets de commerce. - Loi n°2003-50 du 25 juin 2003, portant modification de l'article 14 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999.
	<p style="text-align: center;">60</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2003-53 du 29 juillet 2003, portant approbation de la convention de coopération administrative réciproque aux fins de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières, conclue entre la République Tunisienne et la République Arabe Syrienne. - Loi n°2003-54 du 29 juillet 2003, portant approbation de l'accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique d'Iran. - Loi n°2003-57 du 29 juillet 2003, portant règlement du budget de l'Etat pour la gestion 2001.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
FINANCES	6	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-133 du 14 janvier 2003, fixant à 10% le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'électricité basse tension à usage domestique et à l'électricité moyenne et basse tension utilisée pour le fonctionnement des équipements de pompage de l'eau destinée à l'irrigation agricole. - Décret n°2003-134 du 14 janvier 2003, portant suspension des droits de douane dus à l'importation des carburants.
	8	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-176 du 21 janvier 2003, portant réduction du droit de consommation et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'acquisition des véhicules de transport public des personnes dans le cadre du renouvellement du parc et les conditions d'octroi de ces avantages. - Décret n° 2003-177 du 21 janvier 2003, portant réduction des droits de douane dus à l'importation des produits agricoles et agro-alimentaires.
	9	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-189 du 27 janvier 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension ou réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certaines matières premières, équipements et autres produits. - Décret n°2003-190 du 27 janvier 2003, portant octroi du régime fiscal privilégié au titre de l'importation des produits métallurgiques.
	13	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-296 du 4 février 2003, complétant le décret n°94-1192 du 30 mai 1994, fixant la liste des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-297 du 4 février 2003, portant réduction des droits de douane dus à l'importation des bananes.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p>16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre des finances du 19 février 2003, fixant les conditions d'inscription des porteurs de contraintes au tableau des officiers des services financiers. - Arrêté du ministre des finances du 19 février 2003, fixant les obligations des officiers des services financiers et les modalités de l'exercice de leurs fonctions. - Arrêté du ministre des finances du 19 février 2003, fixant le tarif de rémunération des officiers des services financiers. - Arrêté du ministre des finances du 19 février 2003, fixant le tableau des officiers des services financiers et les circonscriptions de l'exercice de leurs fonctions.
	<p>18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-454 du 24 février 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension ou réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits agricoles ou à usage agricole. - Décret n°2003-455 du 24 février 2003, accordant à la société « Industries Alimentaires de Tunisie », les avantages fiscaux relatifs aux équipements prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-456 du 24 février 2003, fixant le montant de la dotation financière imputée sur les ressources du fonds national de garantie pour financer le régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital. - Décret n°2003-457 du 24 février 2003, portant fixation du tarif de la taxe due sur le prix des billets d'entrée aux spectacles artistiques.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	20	- Décret n°2003-477 du 3 mars 2003, fixant la liste des produits soumis à la majoration de 25% de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation prévue par l'article 52 de la loi n°2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour l'année 2003.
	25	- Décret n°2003-638 du 17 mars 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits destinés au secteur de la santé.
	26	- Décret n°2003-733 du 25 mars 2003, portant modification du décret n°2003-189 du 27 janvier 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension ou réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certaines matières premières, équipements et autres produits. - Arrêté du ministre des finances du 27 mars 2003, modifiant et complétant l'arrêté du 6 juillet 1999 réglementant la culture du tabac en Tunisie.
	29	- Décret n°2003-794 du 7 avril 2003, accordant à l'organisation tunisienne de l'éducation et de la famille de Sfax la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-795 du 7 avril 2003, accordant à la société « Résidence El Ouaha » la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-796 du 7 avril 2003, accordant à la société « Résidence El Ofok » la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-797 du 7 avril 2003, accordant à la société « Moalla Immobilière » la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-798 du 7 avril 2003, accordant à

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
		<p>Messieurs Hmida Ben Dhia et Abderrazek Chakroun la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-799 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Taïeb Drin la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-800 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Khaled Ben Salem la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-801 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Abdelhamid Bennour la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-802 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Zine Labaoui la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-803 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Béchir Ousji la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-804 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Ali Karoui la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-805 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Bourhène Ben Ali Ansi, la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-806 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Mohamed Salah Mezni la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-807 du 7 avril 2003, accordant à Monieur Semir Lehouimel la prime

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="646 877 678 909">32</p> <p data-bbox="646 1255 678 1287">33</p>	<p data-bbox="792 163 1435 237">d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="792 279 1435 426">- Décret n°2003-808 du 7 avril 2003, accordant à Monsieur Hamma ben Mohamed Lekhmiri la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="792 468 1435 615">- Décret n°2003-809 du 7 avril 2003, accordant à Madame Dalila Bent Salah Akrich la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="792 657 1435 846">- Arrêté du ministre des finances du 4 avril 2003, fixant le chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus de déposer les déclarations, listes et relevés sur supports magnétiques.</p> <p data-bbox="792 888 1435 1213">- Arrêté du ministre des finances du 14 avril 2003, relatif à la fixation des taux et des conditions de prélèvement de la contribution des bénéficiaires des crédits garantis par le régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital et de la contribution des sociétés d'investissement à capital risque dont les participations sont garanties par ledit régime.</p> <p data-bbox="792 1255 1435 1476">- Décret n°2003-863 du 14 avril 2003, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la compagnie des comptables de Tunisie ainsi qu'à l'application des dispositions des articles 2, 18 et 21 de la loi n°2002-16 du 4 février 2002 portant organisation de la profession des comptables.</p> <p data-bbox="792 1518 1435 1665">- Décret n°2003-864 du 14 avril 2003, accordant à l'institut Pasteur de Tunis les avantages fiscaux relatifs aux équipements prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p>

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	34	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-928 du 21 avril 2003, portant réduction à 10% du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux opérations de ventes relatives à l'hébergement des touristes résidents réalisées par les agences de voyage. - Décret n°2003-929 du 21 avril 2003, relatif à la fixation des secteurs de la technologie de communication et de l'information et des nouvelles technologies ouvrant droit au bénéfice de l'avantage fiscal, au titre de l'investissement, prévu par les articles 39 et 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, tels que modifiés par les articles 21 et 23 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001.
	35	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre des finances du 24 avril 2003, fixant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes épargne pour l'investissement, ainsi que les modalités de leur gestion et la période de l'épargne. - Arrêté du ministre des finances du 24 avril 2003, portant fixation de la liste des organismes de notation qui procèdent à l'appréciation des caractéristiques des parts à émettre par le fonds commun de créances et des créances qu'il se propose d'acquérir, ainsi qu'à l'évaluation des risques rattachés à ces créances.
	36	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-976 du 28 avril 2003, portant modification du décret n°94-876 du 18 avril 1994, fixant la liste des biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements dans le secteur touristique et éligibles au bénéfice des incitations fiscales prévues par l'article 56 du code d'incitation aux investissements et les conditions d'octroi de ces incitations. - Arrêté du ministre des finances du 29 avril 2003, portant modification de l'arrêté du 27 août 1999, fixant le montant maximum du micro-crédit, les conditions de son octroi et de son remboursement, tel que modifié par les textes subséquents et notamment l'arrêté du 8 septembre 2001.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	41	<p>- Décret n°2003-1114 du 19 mai 2003, fixant les procédures d'application du régime fiscal privilégié concernant les voitures de tourisme dont la puissance ne dépasse pas 4 chevaux vapeur fiscaux.</p> <p>- Décret n°2003-1115 du 19 mai 2003, portant approbation de la convention relative à l'ouverture d'un bureau de représentation en Tunisie par le groupe crédit industriel et commercial (C.I.C.).</p>
	43	<p>- Arrêté du ministre des finances du 20 mai 2003, fixant le tarif de la redevance de traitement automatique de l'information.</p>
	44	<p>- Décret n°2003-1161 du 26 mai 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane dus à l'importation de certains articles destinés à être utilisés dans le secteur agricole et les industries agro-alimentaires.</p>
	45	<p>- Arrêté du ministre des finances du 4 juin 2003, fixant les procédures et conditions d'impression et de distribution de la lettre de change se prêtant à la lecture électronique.</p>
	47	<p>- Décret n°2003-1257 du 2 juin 2003, complétant et modifiant le décret n°96-1190 du 1^{er} juillet 1996, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.2 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, tel que promulgué par la loi n°89-113 du 30 décembre 1989.</p> <p>- Décret n°2003-1258 du 2 juin 2003, fixant la liste des matières premières et articles n'ayant pas de similaires fabriqués localement et destinés à la fabrication des médicaments relevant des numéros 30.03 et 30.04 du tarif des droits de douane et les conditions du bénéfice de l'exonération des droits de douane.</p>

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	48	- Décret n°2003-1288 du 9 juin 2003, portant réduction des droits de douane dus à l'importation des bananes.
	49	- Décret n°2003-1363 du 16 juin 2003, portant suspension des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus à la vente et à l'importation des glucomètres et des bandelettes réactives pour analyses d'urine. - Décret n°2003-1364 du 16 juin 2003, portant octroi du régime fiscal privilégié au titre de l'importation des produits métallurgiques.
	51	- Décret n°2003-1446 du 25 juin 2003, portant encouragement des investissements dans le cadre des petites entreprises.
	53	- Décret n°2003-1519 du 25 juin 2003, accordant à la société tunisienne de l'électricité et du gaz, les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	54	- Décret n°2003-1538 du 2 juillet 2003, complétant et modifiant le décret n°94-814 du 11 avril 1994, relatif à la définition des petites entreprises et à la détermination de leur champ d'activité ainsi qu'aux conditions et modalités d'octroi des avantages auxquels elles sont éligibles. - Décret n°2003-1539 du 2 juillet 2003, portant abrogation du décret n°2002-318 du 14 février 2002, portant institution d'une taxe conjoncturelle sur le ciment. - Décret n°2003-1540 du 2 juillet 2003, accordant à la société « Tunisie Autoroutes », les avantages fiscaux relatifs aux équipements prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	63	- Arrêté du ministre des finances du 2 août 2003, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	68	- Décret n°2003-1774 du 18 août 2003, accordant à la société tunisienne de l'électricité et du gaz les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	73	- Décret n°2003-1944 du 8 septembre 2003, portant réduction des taux du droit de consommation dus au titre des produits repris aux numéros 71-01 et 71-02 du tarif des droits de douane.
	76	- Décret n°2003-1983 du 15 septembre 2003, fixant les conditions et les modalités de livraison des valeurs mobilières et des effets de commerce dans le cadre des opérations d'achat avec l'engagement de revente des valeurs mobilières et des effets de commerce.
	77	- Arrêté du ministre des finances du 19 septembre 2003, relatif à la nomenclature des produits monopolisés.
	78	<p>- Décret n°2003-2027 du 22 septembre 2003, accordant à la société « SICOTEX » les avantages fiscaux prévus par les articles 7, 8 et 9 du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n°2003-2028 du 22 septembre 2003, accordant à la société Dar Ettaleb la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n°2003-2029 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Mohamed Dhaouadi la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n°2003-2030 du 22 septembre 2003, accordant à la société immobilière Elmokhtas la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n°2003-2031 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Etaher Inoubli la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p>

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="646 1066 678 1098">81</p> <p data-bbox="646 1255 678 1287">84</p>	<p data-bbox="776 163 1435 310">- Décret n°2003-2032 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Imed Elbhouri la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="776 352 1435 499">- Décret n°2003-2033 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Naoufel Karou la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="776 541 1435 688">- Décret n°2003-2034 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Ridha Amer la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="776 730 1435 877">- Décret n°2003-2035 du 22 septembre 2003, accordant à Monsieur Mohamed Azouz Dridi la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements.</p> <p data-bbox="776 919 1435 1024">- Arrêté du ministre des finances du 26 septembre 2003, portant retrait d'agrément et transfert d'office de contrats d'assurances.</p> <p data-bbox="776 1066 1435 1213">- Décret n°2003-2048 du 6 octobre 2003, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension du prélèvement dus à l'importation de certains produits agricoles.</p> <p data-bbox="776 1255 1435 1402">- Décret n°2003-2083 du 14 octobre 2003 accordant à la société « Jager Control Tunisie » les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p>
	<p data-bbox="646 1444 678 1476">85</p>	<p data-bbox="776 1444 1435 1873">- Décret n°2003-2112 du 14 octobre 2003, modifiant et complétant le décret n°95-744 du 24 avril 1995, portant application des articles 88 et 89 de la loi n°94-127 du 26 décembre 1994, portant loi de finances pour la gestion 1995, relatif à la fixation des listes des matières premières et des produits semi-finis nécessaires à la fabrication des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables et des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables.</p>

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	86	- Arrêté du ministre des finances du 25 octobre 2003, portant désignation du représentant du président de la commission prévue par l'article 74 du code des droits et procédures fiscaux.
	89	- Décret n°2003-2249 du 27 octobre 2003, portant approbation de la convention relative à l'ouverture d'un bureau de représentation par la banque italienne « Banca Intesa s.p.a ».
	94	- Décret n°2003-2391 du 17 novembre 2003, portant modification du décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, telle que modifiée par la loi n°93-48 du 3 mai 1993.
	96	- Décret n°2003-2413 du 24 novembre 2003, accordant à la société « Développement Industriel Enfidha Tunisie » les avantages prévus par les articles 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements.
	97	<p>- Décret n°2003-2414 du 24 novembre 2003, accordant à la société « d'Electricité El Bibane » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n°2003-2424 du 24 novembre 2003, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.</p> <p>- Décret n°2003-2425 du 24 novembre 2003, modifiant le décret n°99-2648 du 22 novembre 1999, fixant les conditions et les modalités d'intervention et de gestion du fonds national de garantie ainsi que les conditions de prélèvement de la commission appelée « commission de garantie » et la contribution des bénéficiaires et des sociétés d'investissement à capital risque.</p>

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
		<p>éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.</p>
<p><i>DEVELOPPEMENT ET COOPERATION INTERNATIONALE</i></p>	<p>26</p> <p>38</p> <p>66</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-750 du 25 mars 2003, portant ratification de la convention conclue, le 23 janvier 2001 à Tunis, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la promotion et la protection des investissements. - Décret n°2003-1080 du 5 mai 2003, modifiant et complétant le décret n°99-483 du 1^{er} mars 1999, portant délimitation des zones d'encouragement au développement régional. - Décret n°2003-1676 du 11 août 2003, modifiant et complétant le décret n°94-492 du 28 février 1994, portant fixation des listes des activités relevant des secteurs prévus par les articles 1, 2, 3 et 27 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2003-1677 du 11 août 2003, modifiant et complétant le décret n°94-539 du 10 mars 1994, portant fixation des primes, des listes des activités et des projets d'infrastructure et d'équipements collectifs éligibles aux encouragements au titre du développement régional.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p style="text-align: center;">94</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-2397 du 17 novembre 2003, portant ratification d'un échange de lettres conclu, le 28 mars 2003, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon et d'un accord de prêt conclu le 31 mars 2003 et relatifs à la contribution au financement du projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural – deuxième tranche. - Décret n°2003-2398 du 17 novembre 2003, portant ratification du contrat de financement conclu, le 13 juin 2003, entre la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement et relatif à la contribution au financement du programme du secteur de la santé au titre du dixième plan. - Décret n°2003-2399 du 17 novembre 2003, portant ratification de l'accord de prêt conclu à Vienne, le 30 mai 2003, entre la République Tunisienne et le fonds OPEP pour le développement international et relatif à la contribution au financement du projet de développement agro-pastoral rural intégré.
<p><i>INTERIEUR ET DEVELOPPEMENT LOCAL</i></p> <p><i>AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES HYDRAULIQUES</i></p>	<p style="text-align: center;">49</p> <p style="text-align: center;">22</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-1345 du 16 juin 2003, relatif à la détermination du montant maximum annuel de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel. - Décret n°2003-1346 du 16 juin 2003, portant modification du décret n°98-1428 du 13 juillet 1998 relatif à la fixation du tarif des taxes que les collectivités locales sont autorisées à percevoir. - Décret n°2003-518 du 10 mars 2003, complétant le décret n°94-427 du 14 février 1994, portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
<p><i>TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT</i></p> <p><i>INDUSTRIE ET ENERGIE</i></p>	76	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2003-1988 du 15 septembre 2003, portant modification du décret n°91-250 du 11 février 1991 relatif aux redevances aéronautiques.
	5	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés du ministre de l'industrie et de l'énergie des 8 et 10 janvier 2003, relatifs aux permis de recherche d'hydrocarbures et aux permis de recherche de substances minérales.
	15	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 13 février 2003, portant autorisation de cession totale d'intérêts dans la concession d'exploitation des hydrocarbures dite concession « Sidi Behara ».
	18	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 13 février 2003, portant autorisation de cession totale d'intérêts dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Borj El Khadra ».
	18	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 3 mars 2003 portant homologation de la norme tunisienne relative à la lettre de change acceptant lecture automatique et aux règles de remplissage des différentes rubriques du formulaire.
	29	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1er avril 2003, portant extension de la durée de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein Nord ». - Arrêté du ministre de l'Industrie et de l'énergie du 1er avril 2003, portant extension de la durée de validité de la période du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Grombalia ». - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1er avril 2003, portant autorisation de cession totale d'intérêts et extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Anaquid ».

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	32	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 14 avril 2003, portant extension de la durée de validité de la période du premeir renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « bazma ».
		<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 14 avril 2003, portant extension de la période de validité du permis « Nord des chotts ».
	43	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 22 mai 2003, portant extension de la superficie du permis de recherche d'hydrocarbures dits permis « Kerkouane ».
	55	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1er juillet 2003, portant autorisation de cession totale d'intérêts dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Makthar » et deuxième renouvellement de sa période de validité.
	59	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juillet 2003, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe, situé au lieu dit « Jebel Hameïma » du governorat du Kef. - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juillet 2003, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe, situé au lieu dit « Ouled Metreguaâ » du governorat de Siliana. - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juillet 2003, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe, situé au lieu dit « Oued Ech Chamya » du governorat de Siliana.

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="646 615 678 646">63</p> <p data-bbox="646 842 678 873">74</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 163 1435 348">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juillet 2003, portant extension de la durée de validité du troisième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kairouan Nord ». <li data-bbox="776 390 1435 575">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juillet 2003, portant extension de la période de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Medjerda ». <li data-bbox="776 617 1435 802">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1er août 2003, portant extension de la durée de validité du cinquième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kerkennah Ouest ». <li data-bbox="776 844 1435 1054">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 5 septembre 2003, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe au lieu dit « Sidi Amor Ben Salem » du gouvernorat du Kef. <li data-bbox="776 1096 1435 1281">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 5 septembre 2003, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Borj El Khadra ». <li data-bbox="776 1323 1435 1507">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 5 septembre 2003, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Grombalia ». <li data-bbox="776 1549 1435 1734">- Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 5 septembre 2003, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kerkouane ».

MINISTERE	NUMEROS	OBJET
	77	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés du ministre de l'industrie et de l'énergie du 19 septembre 2003, portant institution de deux permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe, au gouvernorat de Jendouba.
	98	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 28 novembre 2003, portant institution d'un permis de prospection dit permis « Kaboudia ». - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 28 novembre 2003, portant institution d'un permis de prospection dit permis « Sfax Offshore ».
	102	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 12 décembre 2003, portant extension de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Ras Marmour ». - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 12 décembre 2003, portant extension de la période de validité du permis de prospection dit permis « Chorbane ». - Arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 12 décembre 2003, portant extension de la période du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Zarat ».